



sensei



Transformez vos années
d'expérience en un
diplôme officiel

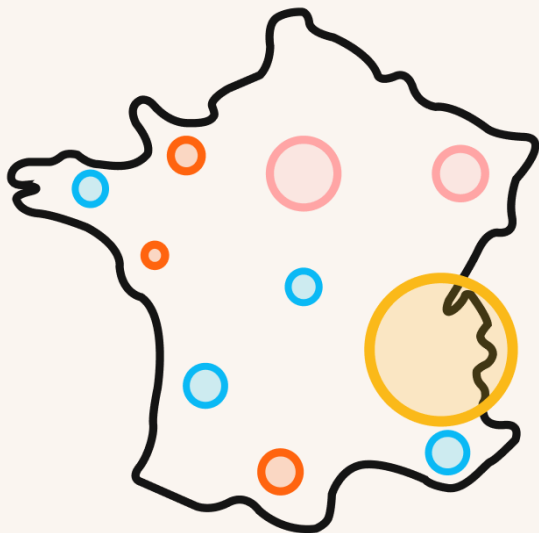
Contact Sensei
[contact-vae@sensei-
france.fr](mailto:contact-vae@sensei-france.fr)

Le plus simple ?
Prenez rendez-vous
directement dans notre
agenda

<https://bit.ly/3wplV8l>



Qui sommes-nous ?



8 ans

D'expérience
dans la formation

+ 12 000

Bénéficiaires
accompagnés depuis
2021

+ de 120

Collaborateurs
salariés

4,9/5

de satisfaction sur plus
de 600 notes depuis
2021

La Méthode Sensei

Nous sommes convaincus que l'accompagnement doit être personnalisé et adapté pour renforcer les chances de retrouver du plaisir dans son quotidien.

01

Faire le point sur sa
situation actuelle avec un
spécialiste carrière

02

Bénéficier d'un
accompagnement qui
s'adapte à son rythme de
vie

03

Identifier un projet
professionnel qui vous
motive et vous fera vibrer

Un Organisme Certifié



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories suivantes :
BILAN DE COMPETENCES
VAE
ACTIONS DE FORMATION

Sensei respecte le référentiel
national qualité pour
l'ensemble de ces activités à
savoir le BDC, la VAE et la
Formation. Cela assure la
mise en place de processus
sérieux et transparents pour
délivrer des services de
qualité.



N°de certificat ISO 9001 :
A 4659-9001

Sensei est certifié ISO 9001 :
2015 Systèmes de
management de la qualité. Cela
démontre que toute
l'organisation de Sensei est
basée avant tout sur la
satisfaction des bénéficiaires.

Votre Parcours VAE avec Sensei

Étape 1. Définition et faisabilité

1

Inscrivez vous pour un rendez-vous d'information avec votre conseiller Sensei

Réalisation du diagnostic et de l'étude de faisabilité de votre projet VAE
Choix de la formule d'accompagnement la plus adaptée à votre projet



72h après avoir rempli le formulaire Sensei

2

Inscrivez-vous sur France VAE

Vous serez accompagné pour vous inscrire sur la plateforme France VAE

3

Rendez-vous pédagogique avec votre architecte accompagnateur de parcours (AAP)

Présentation du diplôme (RNCP, REAC) pour comprendre les critères d'évaluation
Identification des activités les plus pertinentes selon votre expérience, vos besoins et contraintes, en tenant compte des exigences du référentiel de certification visé
Analyse de vos expériences au regard du référentiel de certification visé
Choix définitif de la certification adaptée à votre profil



14 jours après l'inscription sur Mon Compte Formation

Étape 2. Accompagnement dossier de recevabilité

4

Rendez-vous de faisabilité avec votre AAP

Constitution de votre dossier de recevabilité avec votre architecte accompagnateur de parcours
Vérification de la complétude et de la conformité du dossier de recevabilité

Préparation au dépôt officiel auprès de l'organisme certificateur



1 semaine maximum après l'étape 3

5

Recevabilité

Vous attendez le retour du certificateur et vous recevrez un avis de recevabilité favorable ou non



15 jours à 2 mois

Si votre dossier est défavorable, votre parcours se termine ici. Les inscriptions se font une fois par an.

Étape 3. Rédaction dossier de validation

7

Accompagnement individuel

Accompagnement personnalisé à la formalisation du dossier de validation avec séances de travail individuelles adaptées à votre profil

Aide à l'explicitation de sa motivation : essentielle pour renforcer la cohérence du dossier de validation et convaincre le jury

Aide à la compréhension de la méthodologie d'explicitation de l'expérience : nous vous guidons pour bien comprendre la méthodologie nécessaire pour mettre en valeur vos expériences

Accompagnement méthodologique ciblé sur les activités identifiées comme prioritaires lors du cadrage initial

Aide à l'explicitation de l'expérience pour chaque compétence : nous vous aidons à décrire et formuler, de manière claire et détaillée, vos compétences en lien avec les exigences du référentiel de la certification visée

Aide à la constitution d'annexes : nous vous assistons dans l'identification, la rédaction et la compilation des annexes pertinentes pour appuyer votre dossier

Validation de la version finalisée du dossier avant dépôt



4 mois et demi en moyenne

6

Affectation d'un consultant

Dès la réception de votre recevabilité il vous sera attribué un consultant pour vous accompagner



1 semaine max

8

Accompagnement collectif

Profitez de rencontres avec d'autres professionnels et d'autres candidats pour perfectionner votre dossier de validation



En parallèle de l'accompagnement individuel

Étape 4. Préparation à l'évaluation jury

9

Accompagnement individuel

Simulations d'entretien jury avec examens à blanc suivis d'un débriefing pour identifier les points à approfondir

Aide à la préparation orale devant le jury final : nous vous préparons pour l'entretien avec le jury VAE

Mise en place d'actions correctives personnalisées suite aux simulations

Échanges simulés pour vous familiariser avec les questions du jury

10

Accompagnement collectif

Profitez de rencontres avec d'autres professionnels et d'autres candidats pour vous préparer à l'évaluation par le jury VAE



En parallèle de l'accompagnement individuel

Après l'accompagnement

11

Dépôt du dossier auprès du certificateur

Une fois la rédaction du dossier de validation achevée, il sera déposé par votre consultant et votre architecte de parcours auprès du certificateur pour prévoir une date de jury



Max à 6 mois après l'avis de recevabilité

12

Entretien avec le jury

Vous serez préparé à cet entretien grâce à une simulation et un debriefing individuel pour mettre toutes les chances de votre côté ! Le certificateur vous contactera dans un délai de 3 mois pour vous proposer des dates de jury



Date fixée par le certificateur

13

Rendez-vous à 6 mois

Vous ferez le point avec votre consultant sur votre accompagnement et sur l'entretien avec le jury, s'il a eu lieu.

En cas de validation partielle ou de refus de la certification, un plan d'action vous sera proposé pour la suite de votre parcours.



6 mois après le dépôt du dossier de validation



L'équipe Sensei propose un accompagnement sur les diplômes suivants :

- Du CAP au BTS disponibles sur France VAE
- Diplôme d'Etat Accompagnant éducatif et social - DEAES
- Diplôme d'Etat Aide soignant - DEAS
- Diplôme d'Etat Assistant de service social - DEASS
- Diplôme d'Etat Auxiliaire de puériculture - DEAP
- Diplôme d'Etat Conseiller en économie sociale et familiale
- Diplôme d'Etat Educateur jeunes enfants - DEEJE
- Diplôme d'Etat Educateur spécialisé - DEES
- Diplôme d'Etat Moniteur éducateur - DEME
- Diplôme d'Etat Technicien de l'intervention sociale et familiale - DETISF

A propos de l'accompagnement VAE

✓ Public cible

- Les salariés du secteur privé
- Les bénévoles
- Les demandeurs d'emploi
- Aidant familial

✓ Prérequis

- Justifier d'une ou plusieurs expériences en lien avec le diplôme visé
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française
- Disposer d'un ordinateur avec micro et caméra pour un accompagnement en distanciel

✓ Objectifs

- Accompagner le candidat dans les 4 étapes réglementaires de la démarche VAE :
 - 1. Définir la faisabilité du projet et choisir la certification
 - 2. Constituer le dossier de recevabilité
 - 3. Rédiger le dossier de validation des acquis
 - 4. Se préparer à l'évaluation devant le jury.

✓ Durée

La durée d'une VAE dépend de la formule choisie.

✓ Modalités et délais d'accès

Les personnes intéressées doivent remplir le formulaire de contact sur notre site internet.

Suite à cela, un consultant en développement professionnel vous contactera sous 72 heures afin de positionner un rendez-vous d'information, gratuit et obligatoire qui permet le recueil et l'analyse de vos besoins, contraintes et de votre projet, la vérification des prérequis et la validation de votre inscription, le cas échéant.

L'inscription doit être effective au minimum 14 jours ouvrés avant le début de la prestation. Si vous souhaitez que la prestation commence avant l'expiration de ce délai, vous pouvez en faire la demande expresse.

Personne de référence

Pour toutes questions relatives à la VAE, contactez :

contact-vae@sensei-france.fr

01 87 66 61 47

sensei-france.fr



Méthodes pédagogiques

Notre accompagnement en VAE se réalise 100% à distance et en ligne.

Un consultant en VAE vous sera attribué. Il vous accompagnera tout au long de la réalisation de celui-ci lors d'entretiens individuels.

Pour votre accompagnement 3 parcours se distingue :

- L'architecte accompagnateur de parcours (AAP) : Pour vous aider à la rédaction du dossier de faisabilité et aux démarches administratives
- Le consultant en VAE : Pour vous aider à la rédaction du dossier d'expériences
- Les ateliers collectifs : Pour vous apporter les derniers conseils pour rendre plus pertinents votre dossier

Modalités d'évaluation

- Entretien post Jury
- Questionnaire d'évaluation à mi et fin de parcours
- Questionnaire d'évaluation à froid (6 mois)

Formalisation à l'issue de la formation

- Dossier de validation
- Avis de passage Jury

Cadre légal et réglementaire

- La VAE est régie par le Code du travail, spécifiquement les articles L6411-1 à L6412-3, qui établissent le droit de toute personne à faire valider les acquis de son expérience professionnelle pour obtenir une certification, un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.
- Décret du 28 décembre 2023 : Ce décret apporte des ajustements pour faciliter l'accès à la VAE. Il introduit notamment des simplifications administratives et des adaptations pour les candidats ayant des parcours atypiques ou des besoins spécifiques.
- Dispositions réglementaires : Elles incluent l'extension des critères d'éligibilité, la reconnaissance de nouvelles formes d'expérience professionnelle et des modalités renforcées d'accompagnement des candidats tout au long du processus de VAE.
- Accompagnement des candidats : Le décret met en place des structures d'accompagnement pour aider les candidats à préparer leur dossier de validation, avec un soutien renforcé pour les personnes en situation de handicap.
- Financement : Le cadre réglementaire prévoit également des dispositions pour le financement de la VAE, incluant des aides de l'État, des régions et des dispositifs de financement par les employeurs.

Ces mesures visent à rendre la VAE plus accessible et à valoriser davantage l'expérience professionnelle dans le parcours de certification.

Modalités d’instruction du dossier

Pour connaître les modalités d’instruction dossier, rendez-vous page 3 “Votre parcours VAE avec Sensei”

Faisabilité

L’entretien avec l’AAP a pour objectif de vérifier l’adéquation entre le référentiel de compétences du diplôme et vos besoins, contraintes et votre expérience professionnelle ou extra-professionnelle.

Le dossier est ensuite envoyé au certificateur qui statuera sur la faisabilité ou non du dossier.

Contraintes et exigences de la démarche

Toute démarche entraîne une implication personnelle. En moyenne, il vous sera demandé entre 3 à 4h de travail par semaine, découpé comme suit :

- 1 à 2h de visio avec votre consultant VAE
- 1 à 2h de travail personnel pour la rédaction de votre dossier + ateliers collectifs

Accessibilité handicap

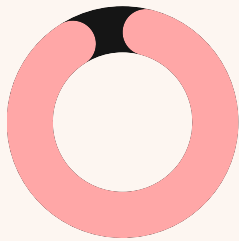
Le référent handicap prendra en compte dès votre inscription votre situation de handicap, si celle-ci est mentionnée. Il vous sera alors proposé un entretien afin d’envisager avec vous les aménagements qui pourront être apportés.

Contact Référente Handicap :
psh@sensei-france.fr



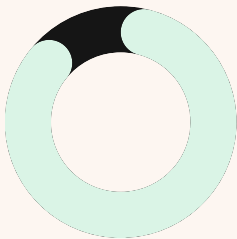
Nos indicateurs de Résultats

Selon une enquête réalisée par Sensei sur l'ensemble des bénéficiaires depuis le début d'année 2024



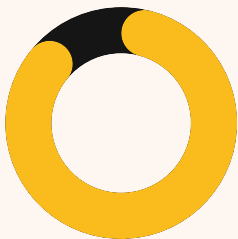
4,33/5

Note de satisfaction client Globale selon une enquête réalisée en fin de parcours



4,5/5

Des bénéficiaires estiment que la VAE a été utile pour leur situation professionnelle.



4,2/5

Note attribuée aux consultants VAE dans le cadre de leur accompagnement

Nos différentes formules

Le choix se réalisera auprès de nos conseillers en développement professionnel lors du rendez-vous d'information de l'étape 1

Essentiel

1200 €

Un accompagnement ciblé pour structurer votre dossier et réussir votre oral

8h d'échanges avec un consultant individuel +
Accès illimité aux ateliers



Avancé

3000 €

Un accompagnement expert pour une préparation complète et personnalisée à chaque étape

17h d'échanges avec un consultant individuel +
Accès illimité aux ateliers



Compact

1600 €

Un parcours optimisé pour valoriser vos acquis et préparer sereinement votre soutenance

10h d'échanges avec un consultant individuel +
Accès illimité aux ateliers



Premium

3500 €

Un accompagnement premium, alliant expertise et disponibilité pour une réussite assurée

19h d'échanges avec un consultant individuel
Accès illimité aux ateliers



Confort

2000 €

Un suivi renforcé pour approfondir votre expérience et maximiser vos chances de validation

12h d'échanges avec un consultant individuel +
Accès illimité aux ateliers



Prestige

5000€

L'excellence sur-mesure : un accompagnement intégral et illimité pour sublimer votre dossier et votre présentation

27h d'échanges avec un consultant individuel -
Accès illimité aux ateliers



Intensif

2600 €

Un coaching intensif pour transformer votre parcours professionnel en certification reconnu

15h d'échanges avec un consultant individuel +
Accès illimité aux ateliers



[Découvrir le contenu des ateliers](#)

Pour toutes les formules, les frais de jury sont à la charge du candidat et seront à payer directement à l'organisme certificateur.

Les financements possibles pour une VAE

Notre objectif : aider 100% de nos bénéficiaires à trouver des solutions de financement pour leur projet professionnel.

Sensei vous accompagne pas à pas dans le financement de vos bilans de compétences, VAE ou bilan d'orientation scolaire grâce à notre super pôle financement

Les financements propres

Le FAF

Mon Compte Formation (CPF)

Les transitions Pro

Pôle emploi

OPCO

L'AGEFIPH

CPAM - MSA - CPSTI

Mais le plus simple,
c'est de prendre directement rendez-vous avec l'un de nos conseillers, qui vous guidera lors de toutes ces étapes

Personne de référence

Pour toutes questions relatives à la VAE contactez :

contact-VAE@sensei-france.fr

01 87 66 61 47

sensei-france.fr

Glossaire VAE

RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

Référentiel officiel qui garantit la qualité et la reconnaissance des certifications professionnelles en France.

REAC (Référentiel Emplois Activités Compétences)

Outil officiel qui recense et décrit les métiers et leurs activités, permettant d'aligner les formations sur les besoins concrets des entreprises.

France VAE

Le service public qui accompagne les professionnels dans la validation de leurs acquis de l'expérience (VAE), pour obtenir une certification reconnue sans suivre une formation complète.

Dossier de faisabilité

Appelé aussi "livret 1" ou encore "dossier de recevabilité", c'est la 1ère étape obligatoire du parcours VAE. Ce document récapitule l'expérience et le projet du candidat, permettant au certificateur de vérifier que le candidat remplit les conditions d'accès à la VAE pour le diplôme ou la certification visée.

Si le dossier est jugé recevable, l'accompagnement démarre et le candidat peut passer à la rédaction du dossier de validation.

Certificateur

Organisme ou institution habilité à autoriser le démarrage des parcours en VAE et à délivrer à terme des certifications professionnelles.

Architecte accompagnateur de parcours (AAP)

Conseiller aidant le candidat à construire et structurer son parcours de validation en fonction de ses acquis, de ses objectifs et du référentiel de certification visé.

Glossaire VAE

Dossier de validation

Appelé aussi « Livret 2 » ou “dossier d’expérience”, c’est le document principal que le candidat à la VAE doit rédiger après avoir obtenu la recevabilité de sa demande. Il a pour objectif de permettre au jury d’évaluer si les compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat au cours de ses expériences correspondent à celles exigées par le diplôme ou la certification visée.

Jury VAE

Groupe d'experts désignés pour évaluer si les compétences et connaissances acquises par un candidat au cours de son expérience professionnelle ou extra-professionnelle correspondent aux exigences du diplôme ou de la certification visée. Le jury peut rendre trois types de décisions : validation totale, validation partielle ou refus.

Validation totale

Le jury estime que l’ensemble de vos acquis correspond aux compétences, connaissances et aptitudes exigées par le diplôme ou la certification visée. Vous obtenez alors le diplôme ou la certification dans son intégralité, comme si vous l’aviez obtenue par la voie classique

Validation partielle

Le jury considère que vous avez acquis seulement une partie des compétences requises. Il valide alors un ou plusieurs blocs de compétences, mais pas la totalité du diplôme. Vous recevez une attestation précisant les compétences validées et celles qui restent à acquérir. Il vous est alors possible de compléter votre parcours (par la formation, une nouvelle expérience, etc.) pour obtenir la validation totale ultérieurement.

Refus

Le jury estime que vos acquis ne correspondent pas aux exigences du référentiel du diplôme ou de la certification. Aucun bloc de compétences n’est validé et vous n’obtenez pas la certification. Ce refus peut être lié à un manque de préparation, d’accompagnement, ou à un écart trop important entre votre expérience et le niveau requis.

Comment nous contacter ?



Nos Bureaux

11 rue Docteur Jean Paillot,
73100 Aix-les-Bains



Par Mail

contact-VAE@sensei-france.fr
maxime.c@sensei-france.fr



Par Téléphone

01 87 66 61 47



Plus d'informations
sur sensei-france.fr



Sensei France

SARL au capital social de 139500€
RCS Thonon 832 142 053
11 rue Docteur Jean Paillot,
73100 Aix-les-Bains

Directeur de publication : Davy Depaix